



# **Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel**

## **Rapport du Directeur général**

### **RECTIFICATIF**

#### **Paragraphe 7**

En référence au projet de résolution contenu dans la résolution EB120.R11, il est important de noter que, suite à la modification intervenue dans l'échelle des traitements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, il convient de lire comme suit le traitement afférent au poste de Directeur général adjoint :

US \$176 877 par an avant imposition, d'où un traitement net de US \$127 970 (avec personnes à charge) ou de US \$115 166 (sans personnes à charge).

= = =